CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Hébertville, devant être en vigueur durant les exercices financiers ***2027-2028-2029***, a été déposé à mon bureau le ***28 octobre 2026.***

Toute personne désirant le consulter peut le faire au bureau de la Mairie sise au 563 avenue Saint-Alphonse à Hébertville.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute demande de révision, prévue par la section I du chapitre X concernant le rôle, doit être déposée avant le 1er mai 2027, au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, au 625 rue Bergeron à Alma, G8B 1V3, au moyen du formulaire prescrit à cet effet et d'en acquitter les frais prévus par le règlement le cas échéant.

DONNÉ À HÉBERTVILLE CE 3ième JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

Rachel Bourget, dg
et Greffière-trésorière